

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.104 Vœu relatif à la création d'un centre public de santé dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération 2019 DU 248 adoptée en Conseil de Paris portant création de la ZAC Gare des Mines – Fillettes, entre les Portes de la Chapelle et d'Aubervilliers dans le 18^{ème} arrondissement ;

Considérant que la dynamique importante de transformation engagée dans les secteurs Condorcet, Hébert et Chapelle Charbon qui présagent une hausse de la population dans les années à venir ;

Considérant l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) sur le secteur « Les Portes du 18^{ème} » Gare des Mines-Fillettes, qui révèle des caractéristiques sociales favorisant une vulnérabilité de la population, composée notamment de personnes âgées isolées, d'étudiant·e·s, de locataires de résidences sociales, de familles monoparentales, de personnes migrantes, de personnes en situation de prostitution, et d'usager·es de drogues ;

Considérant que l'évaluation précitée fait état d'une importante vacance médicale ;

Considérant que la santé de la population est également impactée par des facteurs environnementaux, tels que la présence de nuisibles comme les rongeurs, l'humidité et la moisissure des logements, ou encore la faible qualité de l'air ;

Considérant qu'il ressort de ces analyses que l'offre de soins accessible à toutes et tous est déficitaire dans ce quartier marqué par d'importantes problématiques sociales et sanitaires ;

Considérant l'opportunité créée par la ZAC Gare des Mines – Fillettes pour pallier aux carences constatées et proposer une offre de soins adaptée aux problématiques du quartier ;

Considérant que le quartier Gare des Mines figure parmi les quartiers dits « Politique de la Ville », accompagnés par l'ANRU dans son projet de transformation urbaine ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux parisiennes et parisiens à une offre de soins de proximité, permettant une prise en charge globale dans un même lieu et un parcours de soins complet en association avec les hôpitaux, médecins municipaux et services sociaux ;

Considérant la proposition des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de centres publics de santé à Paris ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de février 2021 prévoyant la création de centres publics de santé, leur inscription au plan d'investissement de mandature et l'identification de sites qui y soient dédiés dans les quartiers politiques parisiens ;

Considérant le vœu relative à la creation de centres publics de santé dans les quartiers politiques de la Ville de paris, depose au Conseil de paris de mars 2021 par Nicolas Bonnet Ouladj et les élus du groupe communiste et citoyen;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- La création d'un centre public de santé soit mise à l'étude dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes et fasse l'objet d'une autorisation de programme au plan d'investissement de mandature, avec les crédits nécessaires.